

## CULTURE D'ENTREPRISE

### Nos ENGAGEMENTS

Daigneault, avocats inc. s'est donné comme objectif d'offrir à sa clientèle, un soutien professionnel préventif, des conseils de pointe judicieux et une représentation efficace dans toutes les situations et questions juridiques touchant l'environnement, les ressources et le territoire. Notre équipe mise sur une formation continue afin d'allier connaissances à compétences et va encore plus loin en se dotant d'une **Charte de la qualité** qui édicte des engagements précis visant à assurer à sa clientèle un service répondant à l'ensemble de ses besoins et à établir une relation durable sous le sceau d'une confiance mutuelle.

### Notre **CHARTE de la QUALITÉ**

**L'INTÉGRITÉ**, par la confidentialité entourant constamment notre travail et aussi parce qu'il importe de donner l'heure juste à notre clientèle et donc de l'informer sur le mérite de son recours, sur les risques associés, sur les coûts attendus tout en lui présentant un éventail de solutions possibles dans le meilleur de ses intérêts.

**L'EXCELLENCE**, par la rigueur et la qualité de nos recherches et nos analyses, par la compétence de notre équipe et l'efficacité de nos interventions, par notre souci de transparence envers le client et notre constante recherche de l'amélioration.

**La PROACTIVITÉ**, qui se traduit par une anticipation continue des besoins de notre clientèle dans la prévention de litiges et de situations problématiques.

**Le PRAGMATISME**, qui demande une adaptation à toute situation et suscite innovation, créativité et efficacité au sein de notre équipe afin d'offrir des solutions pratiques.

**La CONNAISSANCE**, parce qu'il importe d'être à la fine pointe des connaissances en droit de l'environnement, des ressources, du territoire et secteurs associés pour offrir à notre clientèle des services de haut niveau.

**L'ÉCOUTE**, pour bien définir la problématique d'un mandat et préparer une démarche représentative liée autant aux préoccupations principales de notre client qu'aux répercussions sur ses activités futures.

**Le DÉVOUEMENT**, par la disponibilité de notre équipe et par la réponse aux attentes de notre clientèle et par le respect de nos engagements.

**Le SUIVI**, par l'implication active du client dans le déroulement et l'évolution de son dossier, par la validation des étapes prévues et à venir autant que par une facturation détaillée des honoraires et débours selon une fréquence connue afin de respecter les attentes de notre clientèle.